



PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2023-176

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

63_DDCS_Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme / DDCS

63-2023-09-11-00001 - Arrêté portant désignation des membres du conseil médical départemental du Puy-de-Dôme pour la fonction publique d État et hospitalière (3 pages)

Page 3

63_DDCS_Direction Départementale de la
Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme

63-2023-09-11-00001

Arrêté portant désignation des membres du
conseil médical départemental du Puy-de-Dôme
pour la fonction publique d'État et hospitalière



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail et
des Solidarités**

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTE N°

20231489

ARRÊTÉ N°

**portant désignation des membres du conseil médical départemental
du Puy-de-Dôme pour la fonction publique d'État et hospitalière**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;
- Vu la loi n°86-23 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses dispositions en matière de santé et de famille dans la fonction publique ;
- Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;
- Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté du 28 juin 2022 portant désignation des membres du conseil médical départemental du Puy-de-Dôme pour la fonction publique d'État et hospitalière ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°20230673 du 26 avril 2023 modifiant la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du département du Puy-de-Dôme ;
- Vu la lettre de démission du Dr POUGET en date du 1^{er} juin 2023 ;

Sur proposition de la Directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités du Puy-de-Dôme

ARRÊTE

18, boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand - Cedex 1
Tél : 04 73 98 63 63
www.puy-de-dome.gouv.fr

1/3

Article 1er – Sont nommés, pour une période de trois ans à compter du 28 juin 2022, membres du conseil médical départemental du Puy-de-Dôme pour la fonction publique d'État et hospitalière, les médecins ci-dessous désignés :

Membres titulaires :

M. le Docteur Denis OLLEON
M. le Docteur Jean-Marc ROYE
M. le Docteur Christian PERRIER

Membres suppléants :

M. le Docteur Jean-Marie ALLARD
M. le Docteur Georges BESSET
M. le Docteur Jean-Louis CHAZAL
M. le Docteur Erik DEGLIN
M. le Docteur Régis-DUMAS
M. le Docteur Xavier DURANDO
M. le Docteur Jean-Luc EPIFANIE
Mme le Docteur Sylvie ESCARD
M. le Docteur Jean-Luc LEGOU
M. le Docteur Jean-Alexandre LESTURGEON
M. le Docteur Pierre-Michel LLORCA
M. le Docteur Hakim MAHAMMADI
M. le Docteur Lionel MOREAU
Mme le Docteur Marie-Ange MOURET-REYNIER
M. le Docteur Jacques ROUSSEL
M. le Docteur Pascal VAURY
M. le Docteur Jean-Marc VILLATTE
M. le Docteur Frédéric ZAPLANA

Article 2 – Sont nommés, pour une période de trois ans à compter du présent arrêté, membres suppléants du conseil médical départemental du Puy-de-Dôme pour la fonction publique d'État et hospitalière, les médecins ci-dessous désignés :

M. le Docteur Olivier BAISLE
Mme le Docteur Fabienne LEVY
M. le Docteur Vincent LOPEZ

Article 3 – L'arrêté préfectoral 28 juin 2022 portant désignation des membres du conseil départemental du conseil médical du Puy-de-Dôme pour la fonction publique d'État et hospitalière est abrogé.

Article 4 – Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme et Madame la Directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **11 SEP. 2023**

Le Préfet,


Philippe CHOPIN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon,

63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

18, boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand – Cedex 1
Tél : 04.73.98.63.63

www.puy-de-dome.gouv.fr

3/3